FACILITÉS DE CIRCULATION

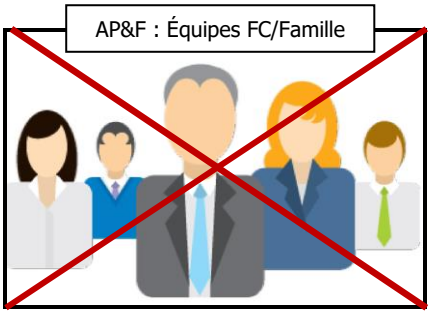

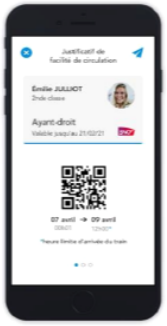

DÉMATÉRIALISATION DES FC AYANTS DROIT : L'UNSA-FERROVIAIRE RECUE EN AUDIENCE

Paris, le 5 mai 2021

L'UNSA-Ferroviaire, reçue en audience le 29 avril 2021, a porté plusieurs revendications et notamment :

◆ AU SUJET DE L'INDEMNITÉ DE CHANGEMENT D'EMPLOI

L'UNSA-Ferroviaire demande que chaque salarié concerné par un changement d'emploi perçoive UNE INDEMNITÉ COMPLÈTE SANS CONDITIONS qui serait versée pour 1/3 au début de la formation et 2/3 au moment du changement.

La Direction s'engage à étudier cette revendication.

◆ AU SUJET DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

L'UNSA-Ferroviaire demande que les évaluations validant les formations se déroulent en présence d'un représentant du personnel.

La Direction accepte le principe et étudie les modalités d'accompagnement.

L'UNSA-Ferroviaire poursuit son action pour la défense des salariés.

N'hésitez pas à contacter vos élus UNSA-Ferroviaire !

CONTACTS

Stéphan DELON	delon.s@unsa-ferroviaire.org
Stéphanie LEGROS	legros.s@unsa-ferroviaire.org
Nadine BERTIN	bertin.n@unsa-ferroviaire.org